



## Contrat de Formation Professionnelle

Réf : C2025077045

Entre :

**L'organisme de formation professionnelle DENIS LE GACQUE FORMATION**

Adresse : 41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Représenté par : **Yan LE GACQUE**, en qualité de : PDG

N° SIRET : 39234709200026

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle : 53560456756 délivré par la préfecture de la Région : BRETAGNE.

**Et Loïc GAUDIN**

Adresse :

Est conclu le présent contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail.

**Article 1 – Objet, durée, dates, lieu de la formation et personnes concernées :**

Intitulé	Cat.	Dates de formation	Lieu de Formation	Durée en h
TAXI Admissibilité		du 15 septembre 2025 au 29 septembre 2025	05 Rue Winston Churchill 56000 VANNES	77.00

Horaires : **de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**. Les horaires peuvent varier en cours de formation en fonction de l'organisation de la formation.

Cette formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et développement des compétences des salariés visées par le 2° de l'article L 6313-1 du Code du Travail.

Si l'effectif de personnes entrant en formation est incomplet, l'organisme de formation adaptera la durée de la formation à l'effectif réel sans qu'il n'y ait d'impact sur le coût de la formation.

Pour les permis de conduire, les examens pourront se dérouler en dehors de la période de formation car les dates et horaires nous sont imposés par la Préfecture.

**Article 2 – Rétractation :**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose conformément aux dispositions de l'article L 6353-5 du Code du Travail d'un délai de 10 jours ouvrés pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune somme envers l'organisme de formation.

**Article 3 – Conditions financières :**

Intitulé de l'action : <b>TAXI Admissibilité</b>	Montant (en €)
<i>Contribution financière en H.T. par :</i>	
<b>FRANCE TRAVAIL BRETAGNE</b>	<b>1 750,00</b>
Total H.T. dû :	<b>1 115,00</b>
TVA EXO	<b>0,00</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 750,00</b>
<i>Montant de l'acompte de 0,00% à la signature du contrat :</i>	<i>0,00</i>

**DENIS LE GACQUE FORMATION**

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Contrat de Formation Professionnelle

Modalité de facturation : Fin de formation

Modalités de paiement : 60 jours francs date de facture

En cas d'ajournement à l'examen d'un permis de conduire plateau et/ou circulation, les frais d'accompagnement au tarif en vigueur par examen supplémentaire sont à la charge du stagiaire.

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement.

### **Article 4 –Caractéristiques de l'action de formation :**

Les éléments suivants sont décrits dans la fiche descriptive de l'action jointe en annexe des présentes :

- Le programme et l'objet de l'action de formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et acquérir les compétences auxquelles elle prépare,
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée au stagiaire, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation des acquis et la sanction éventuelle de la formation,
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat.

### **Article 5 – Cessation par le stagiaire :**

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

#### **5.1. Cessation par le stagiaire**

Le stagiaire peut rompre le présent contrat s'il est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu.

La force majeure s'entend d'un événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties. Le stagiaire doit signaler par lettre recommandée avec accusé de réception le cas de force majeure, en joignant toute pièce de nature à en justifier le caractère.

Dans ce cas, le stagiaire sera tenu, conformément aux dispositions de l'article L 6353-7 du Code du Travail au paiement des seules formations effectivement dispensées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et le stagiaire est tenu au paiement du prix de la formation professionnelle prorata temporis ainsi qu'au paiement de l'intégralité des sommes engagées pour la réalisation de la formation par l'organisme de formation.

#### **5.2. Cessation de la formation par l'organisme de formation**

Si l'action est interrompue du fait de l'organisme de formation, la facturation s'effectue au prorata temporis.

### **Article 6 - Documents annexes :**

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat, notamment le règlement intérieur joint, en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

### **Article 7 - Litiges :**

DENIS LE GACQUE FORMATION

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Contrat de Formation Professionnelle

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

**Date du terme de la convention : 07/11/2025**

**Contrat établi en double exemplaires, le 29 juillet 2025.**

**Le stagiaire**  
(nom et prénom, signature)  
**Loïc GAUDIN**

**Pour L'organisme de formation**  
(nom et qualité du signataire)  
**Yan LE GACQUE, PDG**

**CENTRE DE FORMATION  
DENIS LE GACQUE**  
41, Rue Lieutenant Fromentin  
56000 VANNES - Tél. 02 97 404 205  
SA Capital 76225€  
RCS Vannes B 392 347 092

**DENIS LE GACQUE FORMATION**

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES  
Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr  
SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Programme de formation

Version B 2025-07-22

TAXI Admissibilité  
Code CPF / RS 334725

### Objectifs :

Etre capable de conduire un véhicule taxi et préparation à l'examen CCPCT (Certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi) organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

### Public concerné et prérequis :

Toute personne ayant le permis voiture non probatoire (plus de 2 ou 3 ans) amenée à utiliser un véhicule taxi. Lire, écrire le français et avoir des notions d'anglais, être titulaire du permis B, avoir un avis médical favorable. Délai d'inscription : 15 jours avant l'entrée en formation sur dossier complet

### Qualification des intervenants :

Formateur conducteur de taxis et experts en sécurité routière.

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques - Démonstrations par le formateur. - Exercices d'apprentissage avec corrections par le formateur. - Ordinateur portable, Vidéo projecteur - Chaque stagiaire recevra des dossiers de formation qu'il gardera à l'issue de la formation.

### Durée, effectifs :

77 heures.

20 stagiaires.

### Programme :

PARTIE THEORIQUE (Admissibilité) : Réglementation du transport public particulier de personnes, et la sécurité routière Gestion Français, Anglais Topographie Réglementation nationale Développement commercial, la lutte aux violences sexuelles et sexistes+ Examen Admissibilité

### Modalités d'évaluation des acquis :

Examen admissibilité

### Sanction visée :

Attestation de fin de formation et diplôme

Examen accompagné et organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan sous

DENIS LE GACQUE FORMATION

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Programme de formation

Version B 2025-07-22  
forme de QCM

TAXI Admissibilité  
Code CPF / RS 334725

**Matériel stagiaire si nécessaire :**

Aucun

**Accessibilité aux PMR à la formation :** Accessibilité aux personnes en situation de handicap :  
nous contacter

**Taux de satisfaction de la formation :** 100%

**Taux de réussite à la formation :** 95%

**Validité du module :** *bénéfice du module pendant 1 an pour passer l'examen Admission*

DENIS LE GACQUE FORMATION

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES  
Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr  
SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Programme de formation

Version B 2025-07-22

TAXI Admission  
Code CPF / RS 334725

### Objectifs :

Etre capable de conduire un véhicule taxi et préparation à l'examen CCPCT (Certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi) organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

### Public concerné et prérequis :

Toute personne ayant le permis voiture non probatoire (plus de 2 ou 3 ans) amenée à utiliser un véhicule taxi. Lire, écrire le français et avoir des notions d'anglais, être titulaire du permis B, avoir un avis médical favorable Admis à l'examen TAXI Admissibilité.

Délai d'inscription : 15 jours avant l'entrée en formation sur dossier complet

### Qualification des intervenants :

Formateur conducteur de taxis et experts en sécurité routière.

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Exercice pratique sur véhicules équipés en Taxi et taximètre

### Durée, effectifs :

35 heures.

20 stagiaires.

### Programme :

PARTIE PRATIQUE (Admission) : Accueil de clientèle Construction d'un parcours Etablissement de devis Circulation Etablissement d'une facture

### Modalités d'évaluation des acquis :

Examen admission (Examen à VANNES)

### Sanction visée :

Attestation de fin de formation et diplôme

Examen accompagné et organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan : examen pratique sur véhicule équipé

### Matériel stagiaire si nécessaire :

Aucun

DENIS LE GACQUE FORMATION

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – legacque.gwenola@orange.fr

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z



## Programme de formation

**TAXI Admission**

Version B 2025-07-22

**Code CPF / RS 334725**

**Accessibilité aux PMR à la formation :** Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter

**Taux de satisfaction de la formation :** 100%

**Taux de réussite à la formation :** 88%

*Débouchées métiers : conducteur de Taxi*

*Formations complémentaires : Mobilité Taxi (pour exercer dans d'autres départements), passerelle vers l'examen VTC*

*Validité de module : en cas d'échec à cet examen, la partie Admissibilité est valable 1 an avec possibilité d'un rattrapage sur la partie Admission*

**DENIS LE GACQUE FORMATION**

41 Rue Lieutenant Fromentin 56000 VANNES

Tél. 02.97.68.41.00 – [legacque.gwenola@orange.fr](mailto:legacque.gwenola@orange.fr)

SA au capital de 76225 € – RCS VANNES B392347092 – SIRET 39234709200026 – NAF 8553Z